



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8605^e séance

Mardi 27 août 2019, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Lewicki	(Pologne)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Van Shalkwyk
	Allemagne	M. Schulz
	Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
	Chine	M. Wu Haitao
	Côte d'Ivoire	M. Bieke
	États-Unis d'Amérique	M. Cohen
	Fédération de Russie	M. Kuzmin
	France	M ^{me} Boniface
	Guinée équatoriale	M ^{me} Mele Colifa
	Indonésie	M. Djani
	Koweït	M. Alotaibi
	Pérou	M. Ugarelli
	République dominicaine	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Neuvième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2019/612)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Neuvième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2019/612).

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes appelées à présenter un exposé à participer à la présente séance : M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, et M^{me} Michèle Coninsx, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/612, qui contient le neuvième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace.

Je donne à présent la parole à M. Voronkov.

M. Voronkov (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer mes sincères condoléances aux États Membres où de récents attentats terroristes ont fait des centaines de victimes innocentes, notamment l'Afghanistan, l'Égypte, les États-Unis d'Amérique, le Kenya, la Nouvelle-Zélande, la Somalie et Sri Lanka. Toute ma sympathie va aux familles qui ont perdu des proches.

La semaine dernière, nous avons commémoré la deuxième Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme, réaffirmant à cette occasion que leurs besoins, leurs droits et leur résilience doivent inspirer en premier lieu nos efforts. Ce sujet fera partie intégrante de la Semaine de la lutte contre le terrorisme à l'ONU, à l'été 2020, pendant laquelle se tiendra le premier Congrès mondial des victimes du terrorisme.

Je remercie les membres de me donner l'occasion de présenter au Conseil de sécurité le neuvième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, également connu sous le nom de Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'ONU pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2019/612), conformément à la résolution 2368 (2017).

Le rapport a été préparé par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) et par l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, en étroite collaboration avec mon bureau et avec le concours des autres entités du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme. Je remercie M. Fitton-Brown et M^{me} Coninsx de leur précieuse contribution au rapport. Il s'agit d'un document analytique complet sur la menace que l'EIIL continue de poser aujourd'hui aux niveaux mondial et régional.

Le rapport décrit comment, malgré sa défaite territoriale en République arabe syrienne en mars dernier, l'EIIL aspire encore à jouer un rôle sur le plan mondial. L'organisation s'appuie pour cela sur ses affiliés et les attentats qu'elle inspire, et dispose de richesses résiduelles estimées à 300 millions de dollars.

Par ailleurs, les problèmes posés par les combattants terroristes étrangers de retour dans leur pays d'origine ou réinstallés ailleurs, dont 24 000 à 30 000 ont survécu sur le chiffre estimatif initial de 40 000, continuent de susciter de vives préoccupations. Les États Membres doivent également faire face à la menace que représentent les voyageurs frustrés, dont le nombre est difficile à estimer.

Le rapport met en lumière les activités y relatives menées par les entités des Nations Unies au cours des six derniers mois pour aider les États Membres. Ces efforts sont conformes aux dispositions de la résolution 2396 (2017), ainsi qu'aux résolutions 2462 (2019) sur la lutte contre le financement du terrorisme, 2467 (2019) sur la violence sexuelle en période de conflit armé, et 2482 (2019) sur les liens entre le terrorisme international et la criminalité organisée, récemment adoptées.

Je voudrais donner au Conseil un aperçu de la situation mondiale et régionale face à la menace que représente l'EIIL. Au Moyen-Orient, la défaite militaire de l'EIIL en République arabe syrienne a marqué un véritable tournant, mettant fin à la dystopie du « califat

», qui a coûté si cher aux peuples syrien et iraquien. Toutefois, la chute de Baghouz n'a pas suffi à porter un coup fatal à l'EIIL. L'organisation continue de se muer en un réseau clandestin, les attentats se multipliant dans les zones contrôlées par le Gouvernement syrien. Le schéma est identique à celui que nous observons en Iraq depuis 2017, où l'EIIL poursuit ses activités insurrectionnelles, qui visent supposément à prévenir tout effort de normalisation et de reconstruction.

S'agissant de l'Afrique, il y a eu une augmentation frappante du recrutement et de la violence liés à l'EIIL et à Al-Qaida dans l'ouest du continent. Forte de quelque 4 000 combattants, la province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique compte aujourd'hui parmi les affiliés de l'EIIL les plus puissants. L'évolution de la menace représentée par l'EIIL en Afrique centrale appelle également à la vigilance.

En Europe, la radicalisation dans les prisons et le danger que représentent les combattants de retour, une fois sortis de prison, demeurent des préoccupations majeures, car ils aggravent le risque d'un terrorisme « de l'intérieur » et d'attentats d'origine nationale à un moment où l'EIIL éprouve des difficultés à envoyer des combattants en Europe.

En Asie, la menace représentée par l'EIIL persiste malgré la pression de l'armée. On estime que le groupe compte entre 2 500 et 4 000 combattants, parmi lesquels des combattants terroristes étrangers. En Asie du Sud-Est, les groupes affiliés à l'EIIL ont encore la capacité de commettre des attentats et deux évolutions inquiétantes sont à noter : premièrement, le rôle des femmes dans la préparation et l'exécution des attentats et, deuxièmement, le fait que des lieux de culte sont explicitement pris pour cible, comme nous l'avons vu le dimanche de Pâques à Sri Lanka, ce qui dénote une nouvelle tendance.

Au cours des six derniers mois, des milliers de combattants soupçonnés d'appartenir à l'EIIL, et leurs familles, ont été arrêtés en Iraq et en République arabe syrienne. Nombre d'entre eux vivent dans des conditions désastreuses dans des camps surpeuplés, ce qui pose de graves problèmes de sécurité et des problèmes humanitaires. Rien qu'en Syrie, on compte jusqu'à 70 000 personnes dans le camp de Hol, dont des femmes et des enfants qui auraient de possibles liens avec des groupes terroristes inscrits sur les listes établies par l'ONU.

Le Secrétaire général reconnaît dans son rapport que les États Membres sont face à des difficultés considérables et multiples en ce qui concerne le rapatriement de leurs ressortissants, parmi lesquels des femmes et des enfants, depuis les territoires qui étaient contrôlés par l'EIIL. Il y rappelle également que les États Membres sont responsables au premier chef de leurs propres nationaux et qu'il convient d'éviter toute politique et toute mesure pouvant entraîner un statut d'apatridie. Je souligne à ce propos que plusieurs États Membres, dont l'Azerbaïdjan, la Fédération de Russie, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan, ont rapatrié des femmes et des enfants, notamment des orphelins, d'Iraq et de Syrie.

En avril dernier, à la demande du Secrétaire général, mon bureau, en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, a élaboré un ensemble de principes clefs pour tout le système des Nations Unies en vue de la protection, du rapatriement, des poursuites, de la réadaptation et de la réintégration des femmes et des enfants ayant des liens avec des groupes terroristes inscrits sur les listes établies par l'ONU. Nous avons communiqué ces principes aux États Membres, car nous pensons qu'ils peuvent leur être utiles pour la conception de leurs propres politiques et actions conformément au droit international et aux normes relatives aux droits de l'homme.

Nous assurons à présent le suivi de la mise en œuvre concrète de ces principes clefs. Au sein de mon bureau, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme élabore actuellement un programme mondial en partenariat avec d'autres entités des Nations Unies et des antennes régionales et locales afin d'apporter aux États Membres qui en font la demande un appui ciblé en matière de vérification des antécédents, de poursuites, de réadaptation et de réintégration des personnes soupçonnées de terrorisme ou condamnées pour avoir commis des actes terroristes, ainsi que de leurs familles et affiliés. Le 30 septembre, nous publierons un manuel sur l'adoption d'une approche fondée sur les droits de l'enfant pour faire face à la situation des enfants touchés par le phénomène des combattants étrangers, qui viendra en appui à la mise en œuvre des principes clefs dont je viens de parler.

Je voudrais à présent mettre en avant les principes nouvelles initiatives mises en place par mon bureau, dont il est fait mention dans le rapport. Premièrement, en ce qui concerne l'application de la loi et la sécurité aux frontières, en mai, nous avons lancé le Programme de

lutte contre le terrorisme axé sur les déplacements – un programme pluriannuel et interorganisations de plusieurs millions lancé en coopération avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Bureau de l'informatique et des communications et l'Organisation de l'aviation civile internationale. Aujourd'hui même, INTERPOL s'est également associée au programme, ce qui, à mon avis, constitue une évolution très prometteuse.

Le programme vise à renforcer la capacité des États Membres de prévenir et détecter les infractions liées au terrorisme, à la traite des êtres humains et à d'autres formes de criminalité organisée, d'enquêter sur ces infractions et d'engager des poursuites en utilisant les renseignements préalables concernant les voyageurs et les données figurant dans les dossiers passagers conformément aux résolutions 2178 (2014) et 2396 (2017). Je tiens à remercier le Royaume des Pays-Bas pour ses contributions technologiques et financières constantes qui ont permis la mise en œuvre du programme, ainsi que l'État du Qatar et d'autres pays et l'Union européenne pour leur soutien, notamment financier.

Deuxièmement, en ce qui concerne la protection des cibles vulnérables, mon bureau lancera prochainement un programme mondial complet de quatre ans axé sur la protection des sites religieux contre les menaces liées au terrorisme, car il s'agit d'une tendance alarmante. Ce programme sera mis en œuvre en étroite coordination avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Alliance des civilisations des Nations Unies, conformément à la résolution 2341 (2017). Je remercie M^{me} Coninsx et M. Moratinos pour leur excellente coopération à cet égard.

Troisièmement, en ce qui concerne la lutte contre le financement du terrorisme, au sein de mon bureau, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme va élargir son programme mondial de renforcement des capacités en vue de lutter contre le financement du terrorisme, pour inclure une assistance technique sur le gel des avoirs des terroristes, la protection du secteur à but non lucratif, l'échange de renseignements financiers et la promotion des partenariats publics-privés, en autres, en application de la résolution 2462 (2019). Je remercie le Royaume d'Arabie saoudite pour sa généreuse contribution financière à ce programme.

Enfin, je tiens à remercier tous les États Membres qui se sont associés à mon bureau pour organiser des conférences régionales de haut niveau, maintenir la dynamique de la coopération internationale et préparer

le terrain pour la tenue l'année prochaine de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres. Nous avons déjà organisé trois conférences régionales en partenariat avec les États Membres, en avril avec le Gouvernement du Tadjikistan, en juin avec le Gouvernement de la Mongolie et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et en juillet avec le Gouvernement de la République du Kenya, cette dernière ayant été notre plus grande conférence régionale à ce jour. Avec près de 1 500 participants, la conférence tenue au Kenya a permis de mobiliser l'appui de la communauté internationale aux efforts de lutte contre le terrorisme en Afrique. Il est très important que ces trois conférences aient été organisées avec la participation active des organisations de la société civile. La semaine prochaine, nous organiserons notre quatrième conférence à Minsk, en coopération avec le Gouvernement du Bélarus. Cette conférence portera sur les risques et les possibilités liés aux nouvelles technologies en matière de lutte contre le terrorisme.

Le Secrétaire général souligne dans son rapport la probable brièveté de la période d'accalmie au lendemain des attentats commis par l'EIIL. Nous devons sans cesse veiller à réduire les risques liés à l'évolution de l'EIIL et de ses groupes affiliés, à l'empêcher de procéder à de nouveaux recrutements et à faire obstacle à sa résurgence. Il est essentiel que les États Membres aient une vision globale et à long terme de cette lutte. Cela exige impérativement un engagement politique fort et une démarche structurée fondée sur le droit international et les normes relatives aux droits de l'homme.

Le système des Nations Unies demeure pleinement résolu à apporter son appui aux États Membres dans leur lutte contre le terrorisme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Voronkov de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Coninsx.

M^{me} Coninsx (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la possibilité de faire un exposé devant le Conseil sur le neuvième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2019/612). Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint Voronkov de nous avoir donné un aperçu de ce rapport, ainsi que le Bureau de la

lutte contre le terrorisme et l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions des Nations Unies pour leur collaboration avec mon équipe dans l'élaboration de ce rapport.

Ce neuvième rapport montre que, si des progrès encourageants ont été accomplis, notamment en ce qui concerne la défaite militaire de l'EIIL en République arabe syrienne, les défis à relever pour faire face aux conséquences de cette défaite et à la menace que représentent les groupes qui lui sont affiliés dans le monde restent considérables. Comme nous l'a indiqué le Secrétaire général adjoint Voronkov, les États Membres et la communauté internationale doivent notamment se préoccuper de toute urgence du sort des milliers de personnes, dont un grand nombre de femmes et d'enfants, qui sont actuellement détenus en raison de leur lien présumé avec l'EIIL. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) continuera d'appuyer les efforts déployés par l'ONU pour aider les États Membres à régler cette question dans le plein respect du droit international et des droits de l'homme.

Parallèlement aux efforts de rapatriement éventuel, les États, avec l'appui du système des Nations Unies, doivent également se préparer à la phase post-rapatriement, aux questions d'application du principe de responsabilité, aux difficultés liées à la réadaptation et la réintégration. À cet égard, les États Membres ont réitéré à la DECT leur préoccupation face aux risques liés à la libération imminente de combattants terroristes étrangers actuellement emprisonnés – hommes et femmes – en l'absence de programmes appropriés de réadaptation et de réintégration. Compte tenu des courtes peines prononcées à l'encontre de nombreux rapatriés, du fait d'un manque de preuves et de moyens, les possibilités de les faire participer à des programmes de réadaptation et de réintégration avant leur libération risquent d'être limitées. A contrario, des périodes prolongées de détention provisoire sans garantie d'une procédure régulière peuvent nuire à l'efficacité des mesures de réadaptation et accroître le risque que ces personnes en radicalisent d'autres au sein du système carcéral et les incitent à la violence.

Il est donc primordial que les stratégies post-rapatriement comprennent des éléments à court, moyen et long terme concernant les poursuites, la réadaptation et la réintégration. Il est également indispensable que ces stratégies soient conformes aux droits de l'homme et prennent en compte la problématique femmes-hommes ainsi que les besoins particuliers des enfants. La tâche

n'est pas aisée et, bien sûr, il n'existe pas de solution universelle. Les programmes doivent donc être mieux adaptés aux conditions locales et permettre une approche au cas par cas, tout en respectant le droit international applicable et les droits de l'homme.

La DECT reste pleinement résolue, au côté de ses partenaires, à aider les États à relever ces défis. À titre d'exemple, dans le bassin du lac Tchad, nous avons travaillé en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Organisation internationale pour les migrations, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres entités des Nations Unies pour aider les États à élaborer des approches régionales en matière de vérification des antécédents, de poursuites, de réadaptation et de réintégration dans le cadre de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones de l'Afrique de l'Ouest touchées par l'État islamique.

Notre dialogue avec les États Membres a révélé de nombreuses lacunes et difficultés qui subsistent dans nos efforts pour comprendre, traiter et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent. S'attaquer aux dimensions sexospécifiques du terrorisme et de l'extrémisme violent constitue un défi particulier. En février dernier, la DECT a publié un rapport sur les dimensions de genre dans la réponse apportée aux combattants terroristes étrangers de retour au pays. Nous disposons encore de trop peu de renseignements en ce qui concerne le nombre et le profil des femmes qui se sont rendues dans le territoire tenu par l'EIIL et en sont revenues. On constate également que les femmes tendent à recevoir moins d'appui sur le plan de la réadaptation et de la réintégration, ce qui peut les exposer à un plus grand risque de marginalisation et de récidive.

En outre, les terroristes continuant d'exploiter Internet, les médias sociaux et les applications de messagerie, il est nécessaire d'améliorer les compétences des spécialistes et d'actualiser les outils afin d'accéder aux preuves indispensables et de pouvoir poursuivre et condamner les terroristes présumés dans le cadre de procédures judiciaires. Pour aider les États Membres à relever ces défis, la DECT, l'ONUDC et l'Association internationale des magistrats du parquet ont élaboré un guide pratique pour demander des preuves électroniques transfrontières, afin d'aider les spécialistes à recueillir, préserver et partager des preuves électroniques, dans le but de garantir l'efficacité en matière d'entraide judiciaire.

Les terroristes continuent également de manifester un intérêt persistant pour ce qui est de viser des infrastructures essentielles et des cibles civiles ou dites « molles », y compris des lieux de culte. La DECT a conclu à la nécessité pour les États d'élaborer ou d'élargir les stratégies et plans d'action nationaux existants afin de tenir compte des risques et des menaces pesant sur ces cibles.

Les partenariats entre le Gouvernement et le secteur privé sont particulièrement importants pour protéger les cibles vulnérables des attaques terroristes. Le Conseil de sécurité s'est préoccupé de cette question. En juin dernier, le Comité contre le terrorisme a tenu une réunion publique d'information sur ce sujet avec les États Membres, la société civile et le secteur privé. Les participants ont débattu des moyens de travailler ensemble pour prévenir, protéger, réduire les attaques terroristes contre des cibles vulnérables et leurs victimes et y répondre. Il a été noté que la mise au point de réponses, de la prévention au relèvement, devrait également associer étroitement les dirigeants locaux et les communautés. Le Secrétaire général, également préoccupé par cette tendance, a chargé l'Alliance des civilisations d'élaborer un plan d'action pour aider les États Membres à protéger les sites religieux.

Les victimes du terrorisme constituent une autre question majeure. Comme nous l'avons entendu, la semaine dernière, l'ONU a célébré la deuxième Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme. Pendant trop longtemps, les victimes du terrorisme ont lutté pour faire entendre leur voix et faire valoir leurs droits. Il est impératif que nous reconnaissons et honorions les victimes et les survivants du terrorisme. Il faut pour cela que nous veillions à ce que les auteurs d'attentats terroristes aient à répondre de leurs actes.

Comme il est clairement indiqué dans le rapport, en moins d'un an, l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/EIIL à répondre de ses crimes a déjà accompli des progrès considérables à cet égard, en procédant notamment aux premières fouilles des charniers et à l'exhumation des dépouilles des victimes, à Sinjar, dans le nord-ouest de l'Iraq.

En avril 2019, le Conseil a adopté la résolution 2467 (2019) sur la violence sexuelle en période de conflit armé, qui reconnaît les victimes de violences sexuelles perpétrées par des groupes terroristes comme victimes du terrorisme. Il est essentiel de répondre

aux besoins des rescapés des violences sexuelles liées au conflit. Dans l'immédiat, il faut défendre les droits des victimes et répondre à leurs besoins humanitaires. Mais il faut également élaborer et mettre en œuvre des stratégies en matière de poursuites, de réadaptation et de réinsertion qui renforcent les approches centrées sur la victime dans toute une gamme de domaines et reconnaissent les communautés comme des partenaires clés dans le processus de réinsertion.

Comme le souligne le Secrétaire général dans son neuvième rapport (S/2019/612), l'EIIL continue d'avoir des richesses résiduelles considérables, estimées à des centaines de millions de dollars. Empêcher l'EIIL et ses partisans de réunir, d'utiliser et de transférer des fonds pour soutenir des actes terroristes à travers le monde demeure une composante clef de l'action internationale visant à contrer la menace représentée par ce groupe. C'est pourquoi, au cours des six derniers mois, le Conseil de sécurité, appuyé par le Comité contre le terrorisme et la DECT, a entrepris de nombreuses activités visant à lutter contre le financement du terrorisme. À la suite de la réunion de janvier 2019 organisée selon la formule Arria sur la prévention du financement du terrorisme et la lutte contre ce phénomène, le Conseil a adopté la résolution 2462 (2019), première résolution portant exclusivement sur la prévention et la répression du financement du terrorisme. En outre, le système des Nations Unies, y compris la DECT, s'est également efforcé de mieux comprendre les liens entre terrorisme international, criminalité organisée et financement du terrorisme. En février, la Direction exécutive a publié une étude intitulée *Identifying and Exploring the Nexus between Human Trafficking, Terrorism and Terrorism Financing*. Et, bien sûr, le mois dernier, le Conseil a adopté la résolution 2482 (2019), qui demande aux États Membres de prendre en considération ces liens.

Malgré sa défaite militaire, l'EIIL et ses affiliés demeurent une menace considérable. Il nous faut donc rester vigilants, faire preuve d'inventivité, nous adapter à la menace et être dynamiques dans notre riposte. La DECT continuera de collaborer avec ses partenaires d'exécution, notamment les États Membres, les autres entités de l'ONU, les organisations internationales et régionales, la société civile, le milieu universitaire et le secteur privé, afin d'adopter une démarche globale et efficace face à cette menace complexe pour la paix et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Coninx de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Kuzmin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance. Nous tenons également à remercier M. Voronkov et M^{me} Coninx pour leur analyse approfondie de la situation concernant la lutte contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL).

Les rapports récents se sont concentrés, à juste titre, sur les changements fondamentaux de la situation en Syrie et la transformation du terrorisme international contemporain dans le contexte de la défaite militaire et de l'affaiblissement significatif des positions de l'EIIL. Une contribution décisive au démantèlement de ce groupe terroriste a été apportée par l'armée syrienne et les forces alliées opérant en Syrie pour des motifs légitimes, y compris la Fédération de Russie.

Nous partageons les préoccupations du Secrétaire général au sujet des tentatives actuelles de l'EIIL de s'implanter fermement dans d'autres régions. L'EIIL a clairement l'intention de renforcer ses positions en Afghanistan, d'établir une antenne en Asie du Sud et de renforcer sa présence dans la région Asie-Pacifique. Elle coopère avec les islamistes d'Afrique du Nord et de l'Ouest, tandis que l'Europe est considérée comme un théâtre d'attaques terroristes.

Notre objectif commun est d'empêcher l'EIIL d'avoir la moindre occasion de se relever, de se renforcer, de se regrouper et de trouver des ressources idéologiques et humaines supplémentaires dans différents pays et parmi différents groupes de population. À cet égard, nous devons suivre de près les efforts de certains groupes qui ont contribué à l'émergence des dirigeants terroristes d'aujourd'hui pour reformater l'EIIL et créer une nouvelle organisation terroriste plus sophistiquée. Nous déconseillons de faire le jeu des terroristes et de leurs complices, de leur appliquer deux poids, deux mesures et de faire la distinction entre les mauvais, les pas si mauvais et même les bons terroristes.

Nous voudrions partager notre évaluation des menaces terroristes dans des régions clés. Actuellement, le nombre total de membres de l'EIIL et de leurs affiliés en Syrie est d'environ 3.000 personnes. En outre, de nombreux autres groupes terroristes sont présents, dont le plus prêt au combat est toujours Jabhat el-Nosra, qui est particulièrement actif dans la province d'Idlib et ses environs. Plus de 1 500 militants sont rentrés chez eux après avoir quitté les zones de combat ou se sont rendus

dans d'autres zones résidentielles en se faisant passer pour des personnes déplacées.

En Iraq, malgré la fin de la campagne militaire contre l'EIIL et l'annonce du retrait de la coalition internationale, le terrain reste fertile pour une déstabilisation accrue. Les jihadistes se sont tournés vers le sabotage et les tactiques terroristes et misent maintenant sur le conflit sunnite et chiite dans le pays. Actuellement, les unités de combat de l'EIIL en Iraq comprennent jusqu'à 2 000 combattants d'une quarantaine d'États, principalement du Moyen-Orient, d'Asie centrale et du Sud-Est, ainsi que de la Fédération de Russie et de pays de la Communauté d'États indépendants. Les principaux foyers de l'activité subversive de l'EIIL sont concentrés dans la zone du triangle sunnite, ainsi que dans la province de Diyala et Kirkouk. De plus, le sud-est de l'Iraq, en particulier les provinces chiites de Babel, Wasit, Dhi Qar, Meïssan et Bassora, est également menacé.

En Libye, l'EIIL accroît son activité et tire parti de l'effondrement de l'État et de la fracture effective du pays. Le groupe renforce sa position à proximité des ports pétroliers le long de la côte méditerranéenne à l'est de Syrte, de ce qu'on appelle le croissant pétrolier, et dans les villes de Tripoli, Benghazi et Derna. La situation dans le sud du pays est encore compliquée par l'infiltration massive d'islamistes tchadiens.

En Égypte, il y a une présence active de quelque 1 500 combattants appartenant à Ansar Beit el-Maqdes. Les terroristes sont engagés dans des hostilités dans le nord-est et le sud du pays et attaquent régulièrement les forces de sécurité.

L'EIIL se concentre sur le déploiement d'un vaste réseau terroriste souterrain dans la zone sahélo-saharienne, la constitution de bases d'opération et l'organisation fréquente de manœuvres d'intimidation et d'actes de sabotage contre les forces de l'ordre nationales, les soldats de la paix des Nations Unies et les civils. Les militants établissent également des contacts avec des groupes criminels locaux qui contrôlent la contrebande d'armes, le trafic de drogue et la migration illégale. Cette menace est aggravée par les groupes terroristes qui ont déclaré leur alliance et leur coopération avec l'EIIL, en particulier la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » et l'État islamique du Grand Sahara. En particulier, la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » est actuellement engagée dans des activités terroristes le long des frontières du Cameroun, du Nigéria, du Niger et du Tchad. Le groupe

se compose de 3 500 personnes, pour la plupart issues de la population locale. L'État islamique du Grand Sahara compte jusqu'à 700 membres, et une autre branche de l'EIIL, l'État islamique en Somalie, compte jusqu'à 900 membres.

Les membres de l'EIIL s'emploient activement à transformer l'Afghanistan en une zone de transit pour infiltrer d'autres parties de la région. Le noyau des structures terroristes est constitué d'environ 4 000 militants, concentrés en grande partie dans les provinces du Kounar et du Nangarhar. Par ailleurs, les membres de l'EIIL sont actifs dans le nord et l'est du pays. L'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan a renforcé sa position en Afghanistan, avec l'appui du Mouvement islamique d'Ouzbékistan et du Mouvement islamique du Turkestan oriental. Des jeunes et des commandants d'opérations appartenant à des groupes terroristes locaux et régionaux, notamment les Taliban et le Hezb-e Tahrir, sont activement recrutés, de même que des militants de zones de combat au Moyen-Orient. Ce sont les régions de l'Afghanistan qui bordent le Tadjikistan et le Turkménistan, avec environ 1 300 affiliés de l'EIIL, qui connaissent la situation la plus dangereuse. Parallèlement, les dirigeants de l'EIIL cherchent à étendre leur présence dans le nord et l'est du pays en prenant le contrôle des zones traditionnellement contrôlées par les Taliban.

Malheureusement, l'EIIL continue de recevoir des fonds de répondants étrangers déguisés en fondations caritatives, organisations religieuses et autres organisations non gouvernementales.

Lors de l'examen des septième (S/2018/770) et huitième (S/2019/103) rapports du Secrétaire général (voir S/PV.8330 et S/PV.8460, respectivement), la délégation russe a appelé l'attention sur les violations flagrantes de l'embargo sur les armes imposé par l'EIIL. Cela reste pertinent et urgent. Le document dont nous discutons aujourd'hui ne traite nullement de la question de la fourniture de produits militaires aux organisations terroristes. Il est inacceptable de fermer les yeux sur des lacunes aussi flagrantes dans la lutte contre le terrorisme international. Il importe de publier des informations sur toutes les voies de financement de l'EIIL et sur les efforts entrepris pour les éradiquer. Les solutions possibles à ce problème seront examinées en détail lors de la deuxième Conférence internationale sur la lutte contre le trafic illicite d'armes dans le contexte de la lutte contre le terrorisme international, qui se tiendra à Moscou les 5 et 6 septembre.

Nous en parlons régulièrement, mais je tiens à réaffirmer avec force aujourd'hui que l'action collective de la communauté internationale est nécessaire pour lutter contre le terrorisme international. Il nous faut tirer parti des conditions qui se sont créées après l'élimination des bases d'opérations terroristes au Moyen-Orient. Nos efforts collectifs doivent viser à enrayer la propagation de la menace terroriste, prévenir l'escalade des tensions dans la région et résoudre les problèmes existants par des moyens politiques et diplomatiques sur la base du droit international et sous la coordination centrale de l'ONU.

M. Schulz (Allemagne) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je remercie M. Vladimir Voronkov et M^{me} Michèle Coninx de leurs exposés. Je remercie également les diverses entités des Nations Unies et l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions d'avoir établi l'excellent rapport du Secrétaire général (S/2019/612).

Comme l'indique le rapport, la menace posée par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EILL/Daech) reste présente et importante, même si elle est aujourd'hui différente. Il est essentiel que nous poursuivions nos efforts afin d'empêcher l'EIIL de continuer à exister en tant que réseau souterrain. Les groupes terroristes comme l'EIIL et Al-Qaida ont prouvé qu'ils s'adaptent rapidement à l'évolution des circonstances. Dans ce contexte, je tiens à féliciter le Médiateur du Comité des sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida, M. Daniel Kipfer Fasciati, de son travail, qui est essentiel pour la crédibilité, l'équité et l'efficacité du régime des sanctions. La lutte contre le terrorisme n'est pas un sprint, mais un marathon. J'aimerais me concentrer sur quatre éléments, qui ne sont certainement pas exhaustifs, mais qui sont essentiels à la lutte contre le terrorisme et à la conduite d'opérations antiterroristes aux yeux de l'Allemagne.

Premièrement, les mesures doivent également inclure la lutte contre le financement du terrorisme. En tant qu'actuelle vice-présidente du Groupe d'action financière, l'Allemagne est particulièrement déterminée à appuyer les travaux de cet organisme chargé d'établir les normes internationales en la matière.

Deuxièmement, nous devons également veiller à ce que les droits de l'homme, le droit international humanitaire et l'état de droit en général soient toujours dûment pris en considération dans la lutte contre le terrorisme et que la confiance vis-à-vis des institutions publiques soit renforcée. Le non-respect de ces valeurs peut conduire des personnes marginalisées à embrasser

l'extrémisme violent et à tomber dans les filets des réseaux terroristes.

Troisièmement, nous devons également répondre aux préoccupations concernant les conséquences négatives et involontaires que les sanctions et les mesures antiterroristes peuvent avoir sur l'acheminement de l'aide humanitaire. Ces mesures ne doivent pas compromettre ni entraver les activités humanitaires menées par des acteurs humanitaires impartiaux, conformément au droit international humanitaire et aux principes humanitaires.

Enfin, quatrièmement, l'Allemagne a souligné à maintes reprises l'importance de prendre en compte les questions de genre dans les travaux du Conseil. Comme le montre le rapport du Secrétaire général, la problématique femmes-hommes joue un rôle important dans la lutte contre la menace terroriste à plusieurs égards. Par exemple, les femmes sont confrontées à des conditions effroyables dans les situations de conflit violent et sont particulièrement touchées par la violence. Toutefois, elles ne sont pas seulement des victimes du terrorisme : leur radicalisation, leur association à des groupes terroristes et les activités qu'elles réalisent pour leur compte doivent également devenir une priorité à notre ordre du jour. Par exemple, l'Allemagne appuie la réintégration des femmes ayant déserté les rangs des Chabab en Somalie par le biais de conseils psychosociaux et d'une formation professionnelle adaptée à leur sexe. Les femmes membres des Chabab sont rarement actives en tant que combattantes armées, mais elles jouent un rôle essentiel en appuyant la structure et l'organisation du groupe.

Sur un plan un peu plus stratégique, nous devons, bien sûr, lutter vigoureusement contre le terrorisme, mais nous devons également faire beaucoup plus en matière de prévention des conflits. Le respect de la dignité humaine est vital à cet égard. La création d'emplois, l'établissement d'un environnement dans lequel les jeunes en particulier peuvent gagner leur vie et subvenir aux besoins de leur famille, et la mise en place de possibilités de participation sociale, économique et politique sont autant d'éléments fondamentaux. À titre d'exemples, l'Alliance pour le Sahel a été créée précisément pour réaliser ces objectifs, et le lien entre le développement et la sécurité a été inscrit à l'ordre du jour du Sommet du Groupe des Sept, qui vient de se tenir à Biarritz. L'évolution récente de la situation dans la région du Sahel et l'appui international à celle-ci y ont également été examinés.

Avant de terminer, je voudrais souligner un truisme qui semble tellement évident qu'il n'est presque pas nécessaire de le mentionner, mais qui fait souvent défaut dans la pratique : je veux parler de la coopération internationale dans tous les domaines. Une telle coopération est la clef de notre succès, et faire cavalier seul revient à faire le jeu des terroristes. C'est pourquoi nous sommes convaincus que la prévention, les combattants terroristes étrangers, le financement du terrorisme, l'échange d'informations, l'utilisation d'Internet par les terroristes, la sécurité aérienne et la coopération en matière de protection des frontières doivent être maintenus à l'ordre du jour international.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie le Secrétaire général adjoint Vladimir Voronkov et la Directrice exécutive Michèle Coninx de leurs exposés et se félicite du neuvième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL/Daech) pour la paix et la sécurité internationales (S/2019/612).

La récente série d'attaques en Afghanistan, en Égypte, en Somalie et ailleurs a entraîné des pertes colossales dans ces pays. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, bien qu'ayant essuyé des défaites militaires, l'EIIL demeure une organisation terroriste internationale qui représente une menace mondiale. La question de savoir comment gérer le retour des combattants terroristes étrangers et des membres de leur famille, ainsi que la réinstallation et la réintégration des membres libérés sont autant de difficultés auxquelles doivent s'atteler les États Membres. Les États Membres doivent rester vigilants et suivre de près la menace terroriste mondiale. La communauté internationale doit œuvrer à une prise de conscience concernant la nécessité de construire une communauté de destin pour l'humanité et renforcer la coopération axée sur les résultats dans la lutte commune contre la menace du terrorisme.

Premièrement, il est impératif de défendre les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et de permettre à l'ONU et au Conseil de sécurité de jouer un rôle central dans la coordination des efforts de lutte contre le terrorisme. La lutte contre le terrorisme doit reposer sur des normes unifiées, une politique de tolérance zéro, le respect de la souveraineté des pays concernés, la responsabilité première des États Membres en matière de lutte contre le terrorisme, ainsi que sur la pleine application des résolutions pertinentes du Conseil et de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations

Unies. C'est la seule façon de rester unis, de coordonner notre action efficacement et de travailler en synergie.

Deuxièmement, il est important d'adopter une approche holistique en s'attaquant à la fois aux causes et aux symptômes du terrorisme, un accent particulier devant être mis sur l'élimination de ses causes profondes. La communauté internationale doit œuvrer à un règlement politique des crises que nous connaissons, régler les différends par des moyens pacifiques, aider les États Membres à réduire et éliminer la pauvreté et à réaliser le développement durable, et encourager le dialogue et la coexistence harmonieuse entre les différentes civilisations et religions sur un pied d'égalité. Une assistance doit être fournie aux pays en développement pour renforcer leurs capacités en matière de lutte contre le terrorisme et de déradicalisation.

Troisièmement, il faut améliorer l'entraide judiciaire internationale et adopter des mesures antiterroristes adaptées aux nouvelles tendances et caractéristiques du terrorisme. Pour ce faire, nous devons nous concentrer sur les questions prioritaires suivantes : le mouvement des combattants terroristes étrangers, la diversification des moyens de financement du terrorisme, la collusion des organisations terroristes avec la criminalité organisée et l'utilisation par les terroristes d'Internet et des technologies de communication à des fins illicites. Un appui doit être apporté aux États Membres afin d'améliorer la coordination en matière de police des frontières et d'application de la loi, d'échange de renseignements et de coopération axée sur les résultats.

Quatrièmement, les atouts et les compétences du Bureau de lutte contre le terrorisme, du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, et d'autres mécanismes doivent être pleinement mis à profit afin qu'ils puissent continuer à contribuer aux évaluations des menaces terroristes, aux efforts de renforcement des capacités au sein des États Membres et aux sanctions visant les terroristes, entre autres. Un appui doit être accordé au Bureau de lutte contre le terrorisme pour l'organisation de réunions régionales consacrées à la lutte contre le terrorisme. Dans le cadre de leur travail, tous les mécanismes de lutte contre le terrorisme doivent œuvrer dans le strict respect des résolutions pertinentes et des règlements intérieurs, renforcer la coordination entre eux et améliorer la communication avec les États

Membres en vue de préserver l'autorité et l'efficacité des régimes antiterroristes et de sanctions, et de contribuer davantage aux efforts internationaux de lutte contre le terrorisme.

En tant qu'acteur important sur le front international de la lutte contre le terrorisme, la Chine participe activement à la coopération antiterroriste dans le cadre, entre autres, de l'ONU et de l'Organisation de Shanghai pour la coopération. La Chine aide les États Membres à renforcer leurs capacités de lutte contre le terrorisme par l'intermédiaire du Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement et mène une coopération fructueuse avec de nombreux États Membres dans des domaines tels que la lutte contre le terrorisme, l'échange de renseignements et la lutte contre le financement du terrorisme, la criminalité transnationale organisée et le cyberterrorisme, contribuant de façon notable à la lutte mondiale contre le terrorisme. Aux côtés de la communauté des nations, la Chine est prête à lutter contre la menace du terrorisme dans le cadre d'efforts concertés, dans notre quête commune de la paix et de la stabilité mondiales.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Directrice exécutive Coninx de leurs exposés d'aujourd'hui.

Le dernier rapport du Secrétaire général (S/2019/612) sur la menace posée par l'État islamique d'Iraq et du Cham (EIIL) décrit les progrès accomplis à grand prix au cours des dernières années, qui ont abouti à la défaite territoriale de l'EIIL en Iraq et en Syrie en mars. Cette réalisation est le fruit des efforts de la coalition internationale contre l'EIIL, qui compte aujourd'hui 81 membres. Les efforts déployés par la coalition sur le plan militaire ont permis d'éliminer des dizaines de dirigeants de l'EIIL qui se trouvaient sur le champ de bataille, notamment les soi-disant ministres de l'EIIL de la guerre, de l'information, des finances, du pétrole et du gaz ainsi que le stratège et propagandiste en chef de l'EIIL, chargé des opérations extérieures.

En plus de ses succès militaires, la coalition internationale mène une action contre l'EIIL dans quatre autres domaines importants, notamment la lutte contre le financement, la lutte contre la propagande et les affaires publiques, la détention et le rapatriement des combattants terroristes étrangers et la stabilisation des zones reprises à l'EIIL. Les États-Unis sont conscients que l'action de la communauté internationale pour vaincre l'EIIL est loin d'être terminée, même après la

défaite territoriale de l'EIIL en Iraq et en Syrie, et la coalition reste déterminée à poursuivre sa lutte contre l'EIIL.

Le rapport du Secrétaire général fait état de la présence d'un grand nombre de combattants de l'EIIL et de leurs proches dans les camps de déplacés et les centres de détention dans le nord de la Syrie et de l'Iraq. Les États-Unis demeurent préoccupés par la concentration de ces combattants dans ces camps conçus pour accueillir des civils déplacés et par le risque de radicalisation pouvant conduire à la violence posé par leur présence. Les États-Unis encouragent les États Membres à rapatrier et à poursuivre en justice leurs ressortissants, le cas échéant, afin que ceux qui ont commis des crimes au nom de l'EIIL répondent de leurs actes. Par ailleurs, nous appuyons les efforts visant à protéger les personnes déplacées et à faciliter leur réintégration au sein de leurs communautés.

La coalition est résolue à préserver les succès engrangés. Jusqu'à présent, les partenaires de la coalition se sont engagés à verser plus d'un milliard de dollars au titre des programmes de stabilisation en Iraq, ce qui est essentiel pour préserver les acquis sur le plan militaire et stabiliser les zones libérées, notamment en s'attaquant aux causes profondes de l'extrémisme violent.

Au-delà de l'Iraq et de la Syrie, les groupes affiliés à l'EIIL continuent de représenter une menace pour d'autres régions du monde. Le rapport du Secrétaire général indique clairement que, de l'Afrique de l'Ouest à l'Asie du Sud-Est, les affiliés à l'EIIL représentent une grave menace, et que dans certains cas, ils peuvent servir de pivot pour l'expansion de l'EIIL dans ces régions. Par conséquent, nous saluons la décision prise en mai par l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions d'inscrire l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan sur la liste des groupes terroristes établie par l'ONU. Non seulement cette inscription met en lumière la menace que représentent les affiliés régionaux de l'EIIL, mais elle permet également au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) de prendre des mesures contre des facilitateurs régionaux qui n'ont par ailleurs aucun lien avec la structure centrale de l'EIIL. Les États-Unis se réjouissent à la perspective de coopérer avec les membres du Comité en vue de l'inscription d'autres affiliés sur les listes de l'ONU.

En plus de ces inscriptions sur la liste, d'autres progrès importants ont été réalisés ces derniers mois. En mars, le Conseil de sécurité a adopté la

résolution 2462 (2019), qui renforce par anticipation le cadre de lutte contre le financement du terrorisme. Nous tenons à remercier la France, qui est à l'origine de cette initiative importante. L'inscription d'affiliés de l'EIIL sur la liste de l'ONU et l'adoption de la résolution 2462 (2019) constituent des faits nouveaux importants, mais les États Membres doivent y donner suite pour qu'ils aient des conséquences pratiques. Les États-Unis exhortent tous les États Membres à s'acquitter pleinement de leurs obligations au titre de la résolution 1267 (1999), de la résolution 2462 (2019) et de toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme, en vue de garantir la défaite définitive de l'EIIL.

Enfin, même si la présente séance d'information porte essentiellement sur l'EIIL, nous ne devons pas oublier la menace que représente toujours Al-Qaïda. À l'approche du dix-huitième anniversaire des attentats du 11 septembre, des groupes affiliés à Al-Qaïda continuent de faire peser une menace sur la stabilité en Syrie, au Sahel et ailleurs. Nous devons œuvrer de concert et utiliser tous les outils à notre disposition pour empêcher Al-Qaïda de consolider son pouvoir et de constituer de nouveau une menace pour les États-Unis, nos alliés et nos partenaires. Nous avons remporté des succès importants contre l'EIIL en Iraq et en Syrie. Nous ne devons pas relâcher nos efforts. Les États-Unis poursuivront leur coopération avec leurs partenaires en vue de combattre, d'affaiblir et de vaincre définitivement l'EIIL et Al-Qaïda.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous soulignons l'importance de la question à l'examen et nous nous félicitons de la convocation, cet après-midi, de cette séance sur la menace constante et grave que représentent les actes terroristes pour la paix et la sécurité internationales, qui justifie amplement la priorité que le Conseil accorde à cette question. Je remercie le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Directrice exécutive Coninx de nous avoir informés de l'évolution de cette question.

Rien ne saurait justifier des actes criminels barbares et inhumains d'une telle ampleur contre la vie de personnes innocentes, qui ignorent tout de la logique tragique qui est à la base de ces agissements qui servent à semer la peur et l'insécurité. La République dominicaine condamne fermement tous les actes terroristes sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations. Nous nous associons à la douleur collective des victimes et des rescapés des attentats terroristes odieux et lâches,

perpétrés dans le monde entier, y compris cette année en Nouvelle-Zélande, qui ont fait 51 morts, et à Sri Lanka, qui ont fait près de 300 morts.

La mémoire des victimes et la résilience des rescapés du terrorisme nous permettent de croire en notre humanité et de trouver la force et la détermination nécessaires pour lutter collectivement et résolument contre ce fléau qui nous touche tous. Nous restons fidèles à nos principes, conscients et respectueux des droits fondamentaux, notamment les droits des femmes, des enfants et des membres de leur famille, victimes de combattants terroristes étrangers.

À la lumière des derniers rapports faisant état d'une défaite territoriale de l'État islamique d'Iraq et du Levant en Syrie et des aspirations de ce groupe terroriste à continuer à jouer un rôle sur le plan mondial par l'intermédiaire de ses affiliés régionaux, à inspirer de nouveaux attentats et à se transformer en un réseau mondial clandestin, nous convenons qu'il faut relever d'urgence les défis que posent les poursuites et le rapatriement des détenus et des personnes déplacées, en renforçant notre détermination et nos moyens.

Les informations faisant état d'une forte augmentation du nombre de réfugiés dans les camps nous interpellent quant à l'ampleur des problèmes qui se posent sur le plan humanitaire, des droits de l'homme, de la sécurité, logistique, juridictionnel et juridique, notamment dans le camp de Hol, dont la population a été multipliée par sept rien que cette année, et qui compte désormais plus de 70 000 personnes.

Nous nous faisons l'écho des préoccupations exprimées concernant les menaces que constituent les détenus adultes, mais plus encore les mineurs et les jeunes, qui sont souvent traumatisés et se radicalisent encore plus en prison, et qui sont touchés par la pauvreté, la marginalisation et la stigmatisation, ce qui complique le processus de réintégration sociale et augmente le risque de violence à l'avenir ainsi que la possibilité de leur recrutement par un de ces groupes terroristes.

À cet égard, nous saluons l'action menée par le système des Nations Unies pour élaborer des principes clefs en matière de protection, de rapatriement, de poursuites, de réadaptation et de réintégration des femmes et des enfants ayant des liens avec des groupes terroristes inscrits sur la liste de l'ONU. Il s'agit d'un outil utile qui peut faciliter l'élaboration et l'application de politiques et de mesures conformes au droit international.

Nous sommes également conscients des liens dangereux qui existent entre le terrorisme et les organisations criminelles transnationales qui participent au trafic de drogue, à la traite d'êtres humains et au trafic de ressources naturelles, ce qui met à l'épreuve notre capacité à les combattre et exige le renforcement et l'intensification de la coopération internationale entre les autorités compétentes. Nous sommes préoccupés par le nombre de combattants terroristes étrangers, qui se situe entre 24 000 et 30 000 selon les estimations de certains États Membres, ainsi que par les difficultés que cela entraîne pour les pays de destination, de transit et d'origine.

Enfin, nous exhortons les États Membres à continuer de renforcer, avec l'appui du système des Nations Unies, leurs stratégies en matière de poursuites, de réadaptation et de réintégration des terroristes présumés, des combattants terroristes étrangers de retour dans leur pays d'origine ou réinstallés ailleurs et des membres de leur famille, en accordant une attention particulière aux approches qui tiennent compte des questions de genre et du problème de la violence contre les enfants.

M^{me} Mele Colifa (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la tenue de cette importante séance d'information. En outre, nous remercions M. Voronkov et M^{me} Coninx de leurs exposés très instructifs, qui nous aident à replacer dans son contexte le neuvième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales (S/2019/612).

La défaite militaire de Daech en Syrie, avec la chute de Baghouz en mars dernier, doit être considérée comme un jalon déterminant dans les efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme. Toutefois, comme l'indique le rapport, le plein succès de cette importante prouesse exige que la communauté internationale, prêtant appui aux États touchés et dans le respect de leur souveraineté, relève les défis posés par la situation humanitaire ultérieure, par la poursuite des personnes affiliées à Daech et de leurs familles, en particulier les femmes et les enfants, et par la dispersion des combattants terroristes étrangers dans d'autres territoires.

À cet égard, nous demeurons préoccupés par l'impact de la présence croissante de combattants terroristes étrangers en Afrique, par leur interaction avec les groupes affiliés à Daech, tels que l'État islamique du Grand Sahara et les prétendues provinces

de Daech en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, et par le renforcement de ces derniers. Nous sommes également préoccupés par leur collaboration avec Al-Qaida et ses affiliés dans la région et d'autres groupes terroristes, ainsi que par leurs relations conflictuelles avec des groupes comme les Chabab et Boko Haram, notamment en Afrique de l'Ouest, où on a enregistré une augmentation de la violence et des attentats liés à Daech et à Al-Qaida.

Par conséquent, nous nous félicitons du renforcement de la collaboration entre les divers organismes des Nations Unies, notamment ceux ici présents, pour aider les États à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies de lutte contre le terrorisme et à appliquer, entre autres, les résolutions pertinentes du Conseil et l'additif de 2018 aux Principes directeurs de Madrid relatifs aux combattants terroristes étrangers.

C'est pourquoi nous encourageons à nouveau les pays à concentrer également leurs efforts sur ce que l'on appelle les angles morts géographiques dans la lutte contre le terrorisme, de manière à s'employer plus activement à prévenir et à freiner la propagation des groupes terroristes et de leurs activités.

Le continent africain est saigné à blanc par l'action de groupes terroristes, tels que Boko Haram dans le nord-est du Nigéria, ce qui a également une incidence sur les pays voisins comme le Niger, le Tchad et le Cameroun, tous limitrophes de la Guinée équatoriale. Et les Chabab sont présents dans l'est du continent. Des pays comme le Mali et le Burkina Faso sont victimes de groupes soutenus par Al-Qaida au Maghreb islamique. Tous ces phénomènes causent d'énormes dommages et posent de graves difficultés à la vie et à l'économie des pays les plus directement touchés et, dans une moindre mesure, à celles de leurs voisins et, par extension, de toute l'Afrique.

Les résolutions 2462 (2019) et 2482 (2019), que le Conseil a adoptées cette année, sous la conduite de la France et du Pérou, respectivement, et que la Guinée équatoriale a eu l'honneur de coparrainer, contribuent à renforcer et à relancer la lutte contre Daech, Al-Qaida et autres groupes terroristes, en mettant l'accent sur la prévention et la répression du financement du terrorisme et sur les liens entre la criminalité transnationale et le terrorisme. Ces deux domaines stratégiques sont importants pour prévenir l'utilisation des nouvelles technologies pour la diffusion de la propagande terroriste et comme outil de recrutement et de radicalisation des jeunes délinquants dans les

prisons; l'exploitation minière illégale; la traite des êtres humains, le trafic d'armes et de drogue à des fins terroristes; et la possibilité de fabriquer et d'utiliser des armes de destruction massive.

Les réseaux clandestins de Daech et d'Al-Qaida, l'existence de loups solitaires et de nouvelles méthodes pour commettre des attentats terroristes en employant des femmes, des filles et des familles entières; les attaques contre des cibles considérées comme faciles, telles que les lieux de culte et les cérémonies familiales; et les récents attentats d'extrême droite nous rappellent la nécessité d'accroître la coopération internationale contre le terrorisme et de stimuler les investissements dans le développement durable afin de nous attaquer aux causes profondes du terrorisme et des conflits. À ce propos, nous jugeons encourageante la tenue de conférences régionales au Tadjikistan et au Kenya, qui, nous l'espérons, se traduiront par des résultats concrets, en vue de contenir et d'éliminer la menace terroriste.

Nous venons de célébrer la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme, lors de laquelle l'accent a été mis sur la résilience des victimes du terrorisme et de leurs familles. À ce sujet, nous voudrions conclure en reconnaissant et en encourageant le rôle de l'ONU s'agissant de faciliter la coopération judiciaire internationale et de collecter des preuves numériques. En outre, nous nous félicitons des processus qui promeuvent le principe de responsabilité, grâce à des mécanismes tels que l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, en vue d'aider les victimes en Iraq, en particulier les victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre.

La République de Guinée équatoriale demeure fermement attachée à la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité en vue de garantir le succès de cet important travail.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Vladimir Voronkov et M^{me} Michèle Coninsx de leurs exposés d'aujourd'hui, qui, je pense, ont présenté très clairement les défis qui subsistent, tout comme le fait le rapport du Secrétaire général (S/2019/612). Bien que les succès militaires aient permis d'éliminer le contrôle territorial de Daech sur le « califat », Daech et les combattants terroristes étrangers continuent de poser un défi constant et sérieux à notre sécurité individuelle et collective. Il n'y a pas que Daech, mais aussi d'autres groupes, notamment Al-Qaida et les

groupes qui lui sont affiliés, dont d'autres collègues ont aussi parlé. Nous devons nous préoccuper sérieusement de ces groupes.

Je pense que, face à un problème qui touche de nombreux pays dans maintes régions du monde, il est naturel que les États Membres attendent de l'ONU, et en particulier du Conseil de sécurité, au moyen de ses résolutions et de ses comités, qu'elle donne des orientations et apporte un appui. Cela signifie, selon moi, que nous avons besoin non seulement d'un ensemble de réponses opportunes et efficaces, mais aussi de meilleures coordination et évaluation.

Le Royaume-Uni se félicite donc des nombreux modes d'orientation qui sont en cours d'élaboration pour aider les États à faire face à certains de ces nouveaux défis complexes. Mais je voudrais insister sur la nécessité de veiller à ce qu'ils soient complémentaires et reflètent une approche collective du système des Nations Unies, – et je suis sûr que je pêche des convertis à ma gauche.

À cette fin, nous voudrions en particulier encourager la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) à poursuivre ses visites d'évaluation et à renforcer le dialogue avec les États Membres, et inciter les États Membres à lui demander de le faire. Je peux affirmer que le Royaume-Uni attend avec grand intérêt la visite d'évaluation de la DECT en octobre prochain.

Je voudrais également souligner la nécessité d'un suivi proactif de la DECT et de ses partenaires, et c'est là que le Bureau de lutte contre le terrorisme, fort de ses moyens de renforcement des capacités, entre en jeu. Une fois que la DECT a effectué une évaluation, en partenariat avec un État Membre, il est très important de renforcer les capacités de l'État en question et de lui accorder un soutien afin qu'il puisse véritablement changer les choses. C'est le premier point que je voudrais aborder, si je le puis, en réaction aux exposés que j'ai entendus. Dans son rapport, le Secrétaire général présente un certain nombre de défis. Je voudrais uniquement me centrer sur quelques-uns d'entre eux.

Premièrement, je partage les préoccupations exprimées par plusieurs collègues et par les intervenants au sujet de la situation dans les camps du nord-est de la Syrie, en particulier des conditions de vie des familles et des enfants. Il s'agit d'un sujet qui devrait tous nous préoccuper et nous nous félicitons de l'attention croissante que l'ONU accorde aux défis posés par cette situation, tout en combinant les efforts pour prévenir

l'extrémisme violent et l'incitation au terrorisme parmi les populations des camps. C'est clairement une tâche qui dépasse le cadre des Nations Unies et il appartient à tous les États Membres de réfléchir à la manière dont nous pouvons appuyer cette action.

Un élément important à cet égard est d'amener Daech à répondre de ses crimes. J'ai été très heureux d'entendre les remarques faites par notre collègue de la Guinée équatoriale à ce sujet. Nous appuyons nous aussi pleinement les travaux de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/l'État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD), surtout en ce qui concerne la violence sexuelle et fondée sur le genre. Nous avons augmenté notre contribution financière à l'UNITAD et j'espère que nous tous appuyons leurs efforts pour collecter, conserver et, naturellement, exploiter ces éléments de preuve cruciaux.

Le fait que Daech aurait encore des réserves s'élevant à 300 millions de dollars est également alarmant. Nous savons maintenant que les attaques terroristes se caractérisent de plus en plus par leurs faibles coût et technicité, et nous avons vu récemment que des transferts de petites sommes d'argent, facilités par les nouvelles technologies et inspirés par des discours tenus aussi bien en ligne que hors ligne, sont capables de terroriser notre population. Ces réserves pourraient causer d'énormes dommages. Il nous faut à nouveau nous attaquer collectivement au financement du terrorisme et veiller à ce que nous le fassions en tenant compte des modalités actuelles de circulation de l'argent. C'est une tâche qui nous incombe à tous.

Je voudrais dire à quel point nous sommes en accord avec l'analyse du rapport du Secrétaire général (S/2019/612) en ce qui concerne le risque de radicalisation et de mobilisation en milieu carcéral. Les prisons sont, bien sûr, un lieu dangereux. Mais elles peuvent aussi être un lieu important où mener des efforts de renonciation et de réadaptation. Nous encourageons l'ONU et ses partenaires à aider les États Membres à définir des mesures dans ce domaine. Je constate que le Conseil a mis tout particulièrement l'accent sur les poursuites en justice, la réadaptation et la réintégration. Ce sont des points que nous avons pris à cœur au Royaume-Uni et j'aimerais dire quelques mots sur notre expérience dans ce domaine.

Au Royaume-Uni, le travail de réadaptation vise un large éventail de personnes, sans se limiter aux individus qui purgent une peine d'emprisonnement pour

une infraction liée au terrorisme ni à ceux qui se trouvent en milieu carcéral. Nous agissons également auprès des personnes en liberté surveillée dans la communauté et de celles qui font l'objet d'ordonnances judiciaires d'autres types, comme par exemple les combattants rentrés de Syrie.

Qu'il me soit permis de terminer en exprimant nos préoccupations face à l'augmentation du nombre d'attentats terroristes motivés par des idéologies d'extrême-droite. Nous savons que les discours terroristes et l'incitation au terrorisme, ainsi que les ressources qui le financent, traversent les frontières, qu'elles soient réelles ou virtuelles. Nous appuyons pleinement l'Appel à l'action de Christchurch et les efforts visant à supprimer les messages terroristes en ligne, tout en protégeant les droits de l'homme et la liberté d'expression. Nous espérons vivement travailler avec nos partenaires des États Membres, de l'Organisation des Nations Unies et du secteur technologique pour consolider ces efforts et lutter contre l'incitation au terrorisme.

Face à toutes les formes de terrorisme et d'extrémisme, je tiens à dire que nous appuyons fermement les initiatives des Nations Unies de prévention de l'extrémisme violent qui accordent une place centrale à la société civile. La pierre angulaire du modèle de prévention britannique, c'est notre travail au niveau local avec les communautés et les organisations de la société civile. Nous aidons les organisations de la société civile à travers le pays à prendre conscience des risques de la radicalisation et à développer leur résilience face au terrorisme ainsi qu'à la propagande et aux discours extrémistes violents. Comme je l'ai déjà dit dans cette salle, c'est un travail qui ne peut être fait de l'extérieur d'une communauté ou d'un pays. Cela ne peut se faire qu'au niveau local, par les communautés elles-mêmes, auxquelles sont donnés les moyens de s'attaquer à l'extrémisme et au terrorisme avant que ceux-ci ne se développent. Il s'agit ici d'un des domaines dans lesquels l'Organisation des Nations Unies pourrait apporter une aide précieuse en diffusant les meilleures pratiques et j'encourage les Membres à redoubler d'efforts en ce sens.

M. Van Shalkwyk (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Comme les autres orateurs, nous tenons à remercier M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau des Nations Unies contre le terrorisme, et M^{me} Michèle Coninx, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, de leurs exposés sur le rapport stratégique

du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL/Daech) (S/2019/612).

Le rapport d'ensemble sur la menace posée par l'EIIL/Daech, présenté dans le neuvième rapport stratégique du Secrétaire général, souligne que, même si le groupe a subi des revers notables, il demeure néanmoins une menace grave pour la paix et la sécurité internationales, en raison, notamment, de sa grande capacité d'adaptation et de son accès continu à des fonds et à un nombre de recrues considérables. Comme l'indique le rapport, l'EIIL/Daech cherche à se regrouper et à se reconstituer dans la clandestinité en renforçant sa présence internationale par le biais de ses affiliés. L'accalmie actuelle des attentats commis par le groupe pourrait malheureusement n'être que temporaire.

L'Afrique du Sud note avec une inquiétude particulière les conclusions du rapport du Secrétaire général concernant le continent africain, où l'EIIL/Daech cherche à exploiter, par l'intermédiaire de ses affiliés, certaines difficultés en matière de paix et de sécurité pour faire avancer son programme odieux. Parmi les régions mises en avant dans le rapport comme suscitant le plus la préoccupation, il y a notamment certaines parties de l'Afrique du Nord, où la crise en Libye, en particulier, a fourni un terrain fertile aux affiliés de l'EIIL/Daech basés dans les pays fragiles et la région avoisinante.

Le rapport du Secrétaire général note également avec inquiétude que l'Afrique de l'Ouest a connu une augmentation frappante du recrutement et de la violence liés à l'EIIL et à Al-Qaida et constate que le groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique », qui compterait quelque 4 000 combattants, serait désormais comparable de ce point de vue à l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan en tant que groupe le plus puissant affilié à l'EIIL au niveau de la région.

Bien entendu, nous sommes aussi particulièrement préoccupés par les informations selon lesquelles l'EIIL/Daech tente de s'établir en Afrique centrale et même dans la région de l'Afrique australe. L'Afrique du Sud continuera de se tenir résolument aux côtés de nos frères et sœurs africains dans la lutte contre le terrorisme sur le continent, afin qu'on ne laisse pas ce terrible fléau éroder les progrès durement acquis que nous avons collectivement réalisés en Afrique.

L'Afrique du Sud demeure attachée à la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme. Aucun pays ne peut assumer seul ce fardeau.

Le rôle central de l'ONU, s'agissant de coordonner et de faciliter les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme et de venir en aide aux États Membres qui en ont besoin, est crucial si nous voulons réussir. À cet égard, nous apprécions particulièrement le travail des organes de la lutte antiterroriste de l'ONU pour aider les États Membres à lutter contre ce fléau et nous les invitons à resserrer leur coopération entre eux et avec les organes régionaux, notamment l'Union africaine. Nous saluons, à ce titre, les conférences régionales internationales organisées par le Secrétaire général, notamment la Conférence régionale africaine de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, qu'il a ouverte conjointement avec S. E. le Président Kenyatta du Kenya, à Nairobi en juillet.

Dans la lutte contre l'EIL/Daech, l'Afrique du Sud juge également important les travaux de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, qui est chargée d'enquêter sur les crimes commis par l'EIL/Daech et veille à garantir que leurs auteurs répondent de leurs actes.

L'Afrique du Sud demeure déterminée à lutter contre le terrorisme de manière globale, en tant que menace pour la sécurité, et aussi à s'attaquer aux conditions et facteurs qui sont à l'origine du terrorisme et qui l'alimentent. Ses causes et ses manifestations sont diverses et doivent être prises en compte s'agissant d'élaborer des contre-mesures, dans le plein respect du droit international, notamment des droits de l'homme et du droit humanitaire.

Il est également indispensable que les pays s'abstiennent de recourir à des mesures coercitives unilatérales dans leurs efforts de lutte contre le terrorisme. Ces mesures font souvent des victimes involontaires et alimentent un cercle vicieux de ressentiment et de haine qui finit par perpétuer encore davantage l'extrémisme violent et le terrorisme.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais à mon tour remercier le Secrétaire général adjoint, M. Vladimir Voronkov, et la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Michèle Coninsx, de leurs exposés très riches d'informations. Nous remercions également l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le Bureau des Nations Unies contre le terrorisme et les entités apparentées de leur travail sur le rapport (S/2019/612) dont nous sommes saisis.

J'ai lu une partie du rapport. Comme d'autres, nous prenons acte des nombreux points saillants, notamment du fait que malgré sa défaite sur le terrain, l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) aspire encore à jouer un rôle sur le plan mondial, en particulier par l'intermédiaire de ses affiliés et des attentats que cette organisation inspire. Nous relevons aussi les défis sur les plans humanitaire et de la sécurité que posent les combattants terroristes étrangers et les membres de leur famille. Dans cette optique, ma déclaration portera essentiellement sur trois points.

Premièrement, en ce qui concerne la menace que représente l'EIL, les attentats odieux attribués à cette organisation ou inspirés par elle qui ont récemment été perpétrés à Sri Lanka, en Syrie, en Iraq, en plusieurs endroits d'Afrique de l'Ouest ou ailleurs dans le monde, et qui ont même, tout dernièrement, visé la célébration d'un mariage en Afghanistan, témoignent une fois encore à quel point cette menace reste grave. C'est également le cas dans notre région, où les autorités indonésiennes ont réussi à déjouer un complot d'un groupe terroriste lié à l'EIL en mai. La chute du dernier territoire syrien détenu par l'EIL et la diminution de ses ressources ont été importantes, mais cela ne signifie évidemment pas la fin de Daech. Néanmoins, nous estimons qu'il serait sage de ne pas verser dans un optimisme excessif en déclarant la victoire sur le terrorisme.

L'évolution de l'EIL d'une entité territoriale à un réseau clandestin, les activités de ses affiliés régionaux, la menace posée par les combattants terroristes étrangers et les difficultés logistiques, juridictionnelles et de droits de l'homme ayant trait au traitement des détenus liés à l'EIL en Syrie et en Iraq demeurent des défis majeurs. Nous continuerons d'être vigilants à cet égard.

Cela m'amène à mon deuxième point, relatif à l'importance de la coopération internationale et régionale, que nous avons évoquée ici à plusieurs reprises. Tous les défis récents reflètent la nécessité d'une application effective des instruments internationaux pertinents, des résolutions de l'ONU et, plus important encore, d'une coopération à tous les niveaux entre États et entités non étatiques. La réponse de l'ONU, des États Membres et des autres parties prenantes face à l'évolution des menaces dans les domaines de la prévention et de la lutte contre le financement du terrorisme, de la coopération judiciaire internationale, des poursuites, de la réadaptation et de la réinsertion et de l'engagement communautaire revêt une importance croissante. Je pense que nous avons

beaucoup accompli, mais le problème est qu'il reste encore beaucoup à faire.

Mon troisième et dernier point concerne la voie à suivre. Pour assurer le succès durable et à long terme de la lutte contre le terrorisme, il est essentiel d'adopter une approche holistique. Tout en continuant à prendre des mesures fermes, nous devrions également investir dans des mesures « douces » pour contrer les discours terroristes et éloigner les gens de l'extrémisme. Nous devons promouvoir le dialogue et la tolérance et faire entendre la voix de la modération comme étant la meilleure approche pour combattre la haine et prévenir l'incitation. Nous devons également éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme et être bien conscients de l'importance des prisons et des centres de détention, tout en mettant en œuvre des politiques visant à prévenir le récidivisme.

Bien que l'EIIL ait perdu en importance, il reste un fléau pour l'humanité. Nous devons disposer d'une stratégie claire pour nous attaquer aux causes profondes de l'émergence de l'EIIL, afin de faire en sorte que ce cycle tragique de violence ne se répète pas. Aucune justification n'est suffisante et, une fois de plus, l'Indonésie condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quelles qu'en soient les origines et les motivations. Après avoir entendu tout ce qui a été dit dans cette salle, je pense qu'il s'agit d'une question particulière sur laquelle le Conseil est uni. Ensemble, nous condamnons le terrorisme. Comme nous l'avons également entendu, nous avons récemment commémoré la deuxième Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme. Il nous incombe à tous de faire davantage pour lutter contre le terrorisme; nous le devons aux victimes.

M. Ugarelli (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons également de la convocation de la présente séance et des exposés très utiles du Secrétaire général adjoint, M. Vladimir Voronkov, et de la Directrice exécutive, M^{me} Michele Coninx.

Malgré la défaite militaire et la perte du contrôle territorial, nous savons que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) (Daech) continue de représenter une grave menace pour la paix et la sécurité internationales, tandis qu'il cherche à maintenir son influence à l'échelle mondiale par le biais de son réseau d'organisations affiliées, et à inspirer des attaques par le biais de son discours de haine. À cet égard, la lutte contre Daech demeure un énorme défi pour tous les États, de même que le retour des combattants terroristes étrangers et

de leurs familles, les attaques contre les infrastructures critiques et les cibles vulnérables, et l'utilisation de l'Internet et des réseaux sociaux et de la violence sexuelle comme objectif stratégique et idéologique.

La coordination de la communauté internationale avec l'appui des organisations régionales et internationales, en particulier de l'ONU, est donc indispensable. À cet égard, nous soulignons les efforts du Bureau de lutte contre le terrorisme et de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, ainsi que le rôle du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme. En effet, la prévention et la lutte contre le terrorisme exigent une approche globale qui, conformément à la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies et au concept de paix durable, reconnaît que paix et sécurité, développement et droits de l'homme se renforcent mutuellement. Ainsi, la transformation de Daech en une organisation secrète semble avoir favorisé l'action des groupes terroristes régionaux, devenant une sorte de franchise dans laquelle, sans nécessairement développer des liens opérationnels ou logistiques, il revendique la responsabilité des attaques de ces groupes locaux.

Nous considérons qu'il est fondamental, conformément au droit international, de lutter contre l'abus des technologies de l'information et de la communication, ainsi que des organisations à but non lucratif que Daech utilise pour lever des fonds, attirer des adeptes, justifier ses actions et continuer à promouvoir son discours terroriste. À cet égard, nous convenons de la priorité accordée à la lutte contre sa capacité financière et logistique. Daech conserve une richesse considérable, dont les flux doivent être limités, tout en faisant face au blanchiment d'argent. Nous soulignons l'importance de la résolution 2462 (2019) pour prévenir et combattre le financement du terrorisme.

Nous notons également, comme d'autres pays, l'adoption de la résolution 2482 (2019) sur les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée. Les activités criminelles, telles que le trafic de stupéfiants, le trafic d'êtres humains ou de biens culturels, représentent non seulement une source d'argent mais aussi des mécanismes de soutien logistique. À cet égard, nous saluons les travaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'importance d'une coopération étroite avec l'Office contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, ainsi que les efforts de la communauté internationale, notamment le

Forum mondial de lutte contre le terrorisme, pour mieux comprendre ce phénomène mondial et y répondre.

Il convient de mentionner tout particulièrement le défi posé par le retour des combattants terroristes étrangers, en particulier lorsqu'ils entrent dans les systèmes nationaux de justice pénale. Il est nécessaire d'élaborer des politiques adéquates en matière de poursuites, de réadaptation et de réinsertion, dans le plein respect des droits de l'homme et des procédures régulières. Ces stratégies doivent adopter une perspective sexospécifique et protéger les droits de l'enfant. L'additif aux Principes directeurs de Madrid et les principes fondamentaux relatifs à la protection, au rapatriement, aux poursuites, à la réadaptation et à la réinsertion des femmes et des enfants associés à des groupes terroristes sont un excellent outil à cet égard.

Si les crimes commis, y compris les violences sexuelles, ne doivent pas rester impunis, l'application du principe de responsabilité doit contribuer à renforcer la justice, la réconciliation et la non-répétition. Nous devons empêcher que les prisons favorisent la radicalisation et le recrutement et veiller à ce que les combattants libérés soient correctement réinsérés dans la société. À cet égard, nous ne voulons pas manquer de reconnaître le courage et le rôle des victimes du terrorisme dans les efforts que nous menons pour prévenir et combattre ce fléau. À cet égard, nous soulignons l'initiative du Secrétaire général d'organiser le premier Congrès mondial des victimes du terrorisme dans le cadre du soixante-quinzième anniversaire des Nations Unies.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer la ferme volonté du Pérou de prévenir et de combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, en particulier par les actions que le Conseil est capable de mener et qui constituent un espace de consensus dont nous devons tirer parti.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, nous remercions M. Vladimir Voronkov et M^{me} Michèle Coninsx pour leurs exposés très utiles et complets sur la menace que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) (Daech) représente pour la paix et la sécurité internationales. Je me concentrerai sur trois points.

Premièrement, en ce qui concerne la persistance de la menace posée par Daech, malgré la victoire de la communauté internationale contre les organisations terroristes, en particulier le soi-disant État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) et sa défaite militaire

en Syrie avec la chute de la ville de Baghouz dans la province de Deïr el-Zor en mars, le groupe n'a pas été complètement éliminé. Il continue d'opérer et de se développer de façon clandestine en Iraq, en Syrie et dans d'autres régions du monde en adaptant ses tactiques aussi bien pour le lancement d'opérations terroristes que pour leur financement, et en recrutant des combattants en fonction de ses ressources.

Dans son rapport (S/2019/612), le Secrétaire général note que Daech reste en mesure d'envoyer des fonds pour commettre des actes subversifs et que ces transferts de fonds sont difficiles à détecter par les autorités. Le groupe dispose encore d'un butin de près de 300 millions de dollars.

La guerre contre Daech en Iraq et en Syrie a laissé dans son sillage de nombreuses menaces et de nombreux défis humanitaires et sécuritaires, tels que le phénomène des combattants terroristes étrangers, la question des rapatriés et celle des personnes souhaitant être réinstallées avec leur famille. Pour pouvoir gérer leur grand nombre, les capacités des services de détection et de répression doivent être renforcées afin qu'ils soient en mesure de les juger. Il faut aussi aider les victimes à se réinsérer.

Les prisons sont également des incubateurs qui alimentent et propagent les idéologies extrémistes parmi les détenus pauvres, marginalisés ou faisant l'objet de discriminations. Cette situation exige une plus grande coopération et une meilleure communication entre les États Membres, avec l'appui des organismes compétents des Nations Unies, afin de pouvoir redoubler d'efforts en matière de réadaptation des détenus et de réinsertion sociale, notamment ceux ayant été condamnés pour des crimes terroristes.

L'État du Koweït a créé le Centre de réadaptation Al-Salam, qui prodigue des conseils aux personnes touchées par ces idéologies dévoyées. Son programme permet de réhabiliter les personnes adhérant à une idéologie extrémiste. Cela illustre les efforts que nous menons pour faire face aux événements mondiaux et contrer le phénomène du sectarisme religieux et l'extrémisme.

Deuxièmement, la lutte contre le financement du terrorisme et sa prévention sont parmi les principaux défis auxquels les pays sont confrontés dans leur lutte contre le terrorisme. Les groupes terroristes financent leurs activités par divers moyens, notamment la criminalité transnationale organisée, l'enlèvement contre rançon,

le trafic d'armes et de drogue et l'extorsion. Le Conseil de sécurité a adopté de nombreuses résolutions visant à renforcer la capacité des États Membres de prévenir et de combattre le financement du terrorisme, notamment la résolution 1373 (2001), qui a établi des règles juridiquement contraignantes. Récemment, le Conseil a également adopté la résolution 2462 (2019) au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Cette résolution porte exclusivement sur la prévention et la répression du financement du terrorisme et recentre l'attention sur l'évaluation et la compréhension de la menace posée par le financement du terrorisme et sur le rôle stratégique que joue le renseignement financier dans les efforts de lutte contre le terrorisme. Elle met également l'accent sur l'importance des partenariats public-privé, ainsi que sur les activités efficaces en matière de coopération, de coordination et d'échange d'informations.

Troisièmement, s'agissant de l'importance de la coopération internationale, un des principaux outils de lutte contre la menace que représente Daech pour la paix et la sécurité internationales est la coopération internationale, régionale et sous-régionale dans les domaines suivants : échange d'informations, amélioration de la prévention, lutte contre les facteurs qui favorisent le terrorisme, prévention de l'incitation à commettre des actes terroristes, tarissement des sources de financement des groupes terroristes, formation des forces de l'ordre, prise en compte du lien entre criminalité et terrorisme, activités mettant l'accent sur les jeunes et leur participation aux programmes nationaux de lutte contre le terrorisme. Nous devons en outre conclure des accords bilatéraux et multilatéraux de lutte contre le terrorisme.

Nous nous félicitons de la coopération entre les organes et organismes des Nations Unies et les organisations régionales ainsi que les États Membres dans les domaines du renforcement des capacités et de l'échange de compétences. Nous attendons avec intérêt la poursuite de cette coopération.

Pour terminer, nous réaffirmons notre condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les motifs. Il s'agit d'un acte criminel qui ne peut être justifié et ne doit être associé à aucune religion, nationalité, civilisation ou appartenance ethnique donnée. La lutte contre le terrorisme exige la mobilisation de tous les efforts internationaux pour venir à bout de ce fléau criminel par le biais de mesures visant à garantir le

respect des droits de l'homme, l'état de droit et la bonne gouvernance.

M^{me} Boniface (France) : Je voudrais à mon tour remercier Vladimir Voronkov et Michèle Coninx pour leurs présentations.

Comme le souligne le rapport (S/2019/612), malgré la perte de son ancrage territorial, Daech continue de poser une menace sérieuse à la paix et à la sécurité internationales, notamment à travers ses filiales régionales et les attaques qu'il continue d'inspirer. Dans ce contexte, l'action de la coalition internationale contre Daech doit se poursuivre, dans ses volets militaire et civil, en appui de solutions politiques pluralistes et inclusives en Syrie et en Iraq. Il s'agit de la seule réponse durable pour empêcher la résurgence de Daech sous d'autres formes. La lutte contre l'impunité des crimes commis par Daech est également un élément indispensable à la paix et à la réconciliation. Ces messages ont été réaffirmés lors de la réunion de la coalition qui s'est tenue à Paris le 25 juin et consacrés dans la feuille de route de Paris, qui a vocation à guider l'action de la coalition dans les prochains mois. En complément, la France estime que nos efforts doivent continuer de porter sur trois domaines d'action prioritaires, qui figurent dans le rapport.

Tout d'abord, la lutte contre le financement du terrorisme. Alors que les ressources financières de Daech sont encore estimées à près de 300 millions de dollars, nous devons intensifier nos efforts pour isoler les terroristes en asséchant leurs sources de financement. La France encourage tous les États à mettre pleinement en œuvre la résolution 2462 (2019) et à coopérer étroitement avec l'ONU dans la mise œuvre de leurs obligations. Nous devons construire un partenariat le plus large possible, en associant l'ensemble des acteurs concernés : États, secteur privé, institutions multilatérales, société civile.

La France salue le travail remarquable effectué par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et par le Bureau de lutte contre le terrorisme en matière d'évaluation des besoins et de fourniture d'assistance technique. La deuxième édition de la Conférence de lutte contre le financement de Daech et d'Al-Qaida, dite « No Money for Terror », qui se tiendra en Australie en novembre, sera l'occasion de faire un point d'étape sur la mise en œuvre des engagements pris à Paris en avril 2018 et des obligations posées par la résolution 2462 (2019).

La deuxième priorité concerne le traitement des combattants terroristes étrangers et des personnes qui leur sont associées à travers la pleine mise en œuvre de la résolution 2396 (2017). Nous devons ainsi continuer à renforcer les mesures de détection, de prise en charge et de suivi des personnes à risque, et ce, via un partage d'informations constant. Au niveau international, une coordination étroite entre les services de renseignement civil, militaire et financier mais aussi entre les autorités judiciaires est essentielle pour répondre à la menace et pour rendre la justice. La France a une position constante à cet égard : les combattants terroristes étrangers ont vocation à être jugés au plus près des lieux où ils ont commis leurs crimes. C'est une question de justice et de sécurité à la fois. La France rappelle qu'elle est opposée, en tous lieux et en toutes circonstances, à la peine de mort. Par ailleurs, la France attache une importance particulière à la prise en charge des enfants, notamment sociopsychologique et éducative, pour favoriser leur réintégration.

Enfin, la troisième priorité est la prévention de l'utilisation d'Internet à des fins terroristes. Des progrès ont été faits et les entreprises de l'Internet se mobilisent. Mais comme l'attaque de Christchurch l'a démontré, beaucoup reste à faire pour entraver plus efficacement la diffusion de la propagande terroriste et soutenir l'élaboration de contre-discours positifs. C'est pourquoi la France et la Nouvelle-Zélande se sont mobilisées en lançant, aux côtés de plusieurs partenaires et entreprises de l'Internet, l'Appel de Christchurch. Cet appel comprend des engagements collectifs et volontaires pris par les gouvernements et les fournisseurs de services en ligne pour faire face au problème des contenus en ligne à caractère terroriste et prévenir les utilisations abusives d'Internet, dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et des principes d'un Internet libre, ouvert et sûr. Il s'inscrit en complément des mesures importantes déjà prises dans d'autres cadres, qu'il s'agisse de l'Union européenne, du Groupe des Vingt et du Groupe des Sept, du Forum mondial Internet pour la lutte contre le terrorisme, de l'initiative « Tech Against Terrorism » ou encore du processus d'Aqaba. Nous resterons pleinement mobilisés pour assurer le suivi de ces engagements.

Qu'il me soit permis, pour conclure, d'insister sur le rôle central et fédérateur que doit continuer à jouer l'ONU dans le combat contre le terrorisme. La France continuera d'apporter son soutien aux entités onusiennes dans leurs efforts d'identification des besoins et

réponses à apporter ainsi que dans la promotion de la coordination entre l'ensemble des acteurs concernés.

M. Pecsteen de Buytsverve (Belgique) : Je voudrais tout d'abord remercier M^{me} Coninx et M. Voronkov pour leurs présentations intéressantes.

Nous prenons note du fait que Daech, même après sa défaite militaire et après la fin territoriale de son État autoproclamé, continue à aspirer à un rôle mondial, notamment à travers ses affiliés, ainsi qu'à travers des attaques solitaires commises par des individus adhérant à son idéologie venimeuse. Par ailleurs, la situation dans les camps et les infrastructures de détention en Syrie et en Iraq reste également très préoccupante, notamment en ce qui concerne la situation des femmes radicalisées et des enfants. Ceci explique la politique de rapatriement de ces derniers, menée par la Belgique. Nous pensons que la menace est loin d'avoir disparu, y compris en Europe. Un risque particulier est posé par les individus qui ont été empêchés par les autorités de rejoindre Daech et qui souhaiteraient malgré tout apporter leur contribution à ce mouvement terroriste par une action individuelle. Face à ces menaces, une approche globale incluant la prévention de l'extrémisme violent est indispensable.

Nous partageons l'analyse du Secrétaire général selon laquelle un risque persiste dans les prisons, qui restent un environnement propice à l'aliénation pouvant mener à la radicalisation. Une partie du problème réside en effet dans le manque de connaissance de ce phénomène en évolution constante et de formation adéquate. Le suivi des prisonniers joue aussi un rôle essentiel.

En reconsidérant son système pénitentiaire, la Belgique a opté pour une approche sur mesure, basée sur une évaluation individuelle des risques et de la gestion de ceux-ci. À la fin de la détention, le suivi se poursuit au niveau local, via les services de police, les services psychosociaux et les administrations locales, qui continuent d'échanger les informations nécessaires.

À la suite du dernier rapport du Secrétaire général (S/2019/103), plusieurs résolutions ont été adoptées pour aider la communauté internationale à faire face à la menace terroriste, comme la résolution 2462 (2019) sur le financement du terrorisme, à l'initiative de la France; la résolution 2467 (2019) sur l'usage de la violence sexuelle comme tactique de terrorisme, à l'initiative de l'Allemagne et la résolution 2482 (2019) adopté à l'initiative du Pérou, sur le lien entre crime organisé et terrorisme. Nous accueillons très favorablement

l'attention consacrée dans ces résolutions à l'importance des droits de l'homme, du droit international humanitaire et du droit international des réfugiés dans nos efforts et nos politiques de lutte contre le terrorisme. Il convient notamment de garantir l'espace nécessaire aux actions quotidiennes des travailleurs humanitaires dans le cadre d'une situation impactée par le terrorisme. La Belgique coorganisera une manifestation parallèle sur ce sujet avec l'Union européenne, pendant la semaine des réunions de haut niveau de l'Assemblée générale en septembre.

Enfin, la Belgique est d'avis qu'il est important de surveiller de près la polarisation créée au sein de nos sociétés par les attentats perpétrés par – ou au nom de – Daech et les réactions qui en résultent. En effet, les attentats récents inspirés par les idéologies extrémistes et violentes dans certains États Membres incitent à la vigilance et à la prévention. Nous continuerons à nous engager de manière résolue dans les efforts multilatéraux pour lutter contre cette menace globale.

M. Bieke (Côte d'Ivoire) : Ma délégation salue la tenue de cette séance d'information consacrée à l'examen du rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2019/612). Elle félicite pour leurs exposés enrichissants M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, et M^{me} Michèle Coninsx, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT).

Daech représente aujourd'hui l'un des défis sécuritaires les plus préoccupants pour la communauté internationale, au premier chef pour le Conseil de sécurité. Bien que militairement défait en Syrie et en Iraq, Daech conserve encore sa capacité de nuisance. Pire, son idéologie, sa rhétorique et son champ d'action continuent de s'étendre au-delà des frontières de ces deux pays, constituant ainsi une menace permanente pour la sécurité et la stabilité de nos États. En effet, cette organisation terroriste reste très active à travers le monde, démontrant sa résilience grâce aux nouvelles technologies et à divers artifices qui lui permettent de contourner les dispositifs internationaux de contrôle technique et financier. Les rapports pertinents du Secrétaire général, dont le neuvième du genre est soumis à l'examen du Conseil, interpellent sur l'ampleur de la

menace et l'urgence de coordonner nos actions aux fins d'endiguer, voire d'éradiquer ce phénomène.

Face à la menace globale que représente Daech, les stratégies de lutte doivent, pour être efficaces, s'inscrire dans une approche multilatérale reposant sur une coopération renforcée entre tous les acteurs de la lutte antiterroriste. À cet égard, il incombe aux Nations Unies, et plus précisément au Conseil de sécurité, d'être à l'avant-garde de notre action commune pour enrayer l'expansion de ce fléau. Aussi mon pays voudrait-il saluer l'adoption, en 2019, de deux textes essentiels pour la lutte contre le terrorisme : la résolution 2462 (2019), qui recommande notamment l'adoption de législations nationales et régionales pour assécher les sources de financement du terrorisme; et la résolution 2482 (2019) qui, entre autres choses, établit un lien direct entre le terrorisme et le crime organisé.

Il se félicite également du lancement du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, de même que de l'approbation de la structure revitalisée des groupes de travail y afférents et des plans 2019-2020. En outre, ma délégation apprécie l'appui du Bureau de lutte contre le terrorisme et de la DECT au renforcement des capacités juridiques et institutionnelles des États et des organisations régionales. Elle les encourage donc à favoriser les rencontres visant à promouvoir les échanges d'expériences et de bonnes pratiques en matière de lutte antiterroriste.

La lutte contre Daech, pour être globale et efficiente, devra prendre en compte un ensemble de problématiques, notamment celles de la reddition de comptes pour les crimes commis, le phénomène de la radicalisation et le rapatriement des enfants des combattants étrangers, estimés, selon l'UNICEF, à environ 29 000 en Syrie, dont 20 000 seraient originaires d'Iraq.

La Côte d'Ivoire est d'avis que les crimes commis par Daech en Iraq et en Syrie ne sauraient rester impunis. Aussi réitère-t-elle son appui à l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, dont l'action doit permettre de garantir le droit à la justice des victimes, dans le cadre de procès équitables.

La lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ne pourra produire les résultats escomptés que si elle s'accompagne de stratégies nationales et régionales

visant à éradiquer la pauvreté et le chômage des jeunes, ainsi que la criminalité transnationale organisée.

Pour ce faire, il est impérieux de proposer des réponses urgentes aux demandes sociales des populations et d'offrir de meilleures perspectives d'emploi aux jeunes. Cette stratégie vaut tout particulièrement pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel – zones géographiques qui sont le théâtre d'une inquiétante intensification des activités de l'État islamique et de son réseau complexe d'affiliés, qui profitent de la porosité des frontières et des faiblesses capacitaires des États et instrumentalisent les antagonismes communautaires.

Le renforcement de la coopération internationale et la mutualisation des moyens de lutte doivent rester les maîtres-mots de notre action contre le terrorisme sous toutes ses formes. Les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, conscients de cette exigence, ont décidé d'organiser, le 14 septembre, un sommet extraordinaire sur les menaces que représente le terrorisme pour la paix et la sécurité régionales.

La Côte d'Ivoire reste persuadée que l'éradication du terrorisme exige des solutions holistiques dans le cadre d'une approche multilatérale. Elle salue, par conséquent, la position franco-allemande, exprimée en marge du sommet du Groupe des Sept, en faveur d'un soutien plus large au Groupe de cinq pays du Sahel dans le cadre d'un partenariat pour la sécurité et la stabilité au Sahel qui vise à élargir le champ d'action de cette organisation.

Pour conclure, mon pays souhaite que notre engagement commun dans la lutte contre le terrorisme soit à la mesure de l'ampleur des défis posés par l'État islamique d'Iraq et du Levant. Cette lutte doit être constante et concertée, et doit intégrer la nécessité de prendre en compte les causes structurelles et les phénomènes qui alimentent le terrorisme et l'extrémisme violent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Pologne.

Tout d'abord, je voudrais me joindre à mes collègues pour remercier M^{me} Coninx et M. Voronkov de leurs exposés très complets et instructifs, comme à l'accoutumée.

La Pologne partage pleinement l'évaluation faite par le Secrétaire général dans son rapport (S/2019/612)

et reflétée dans les interventions de M^{me} Coninx et de M. Voronkov. Malgré les progrès réalisés dans la lutte contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), les États Membres et le Conseil de sécurité doivent rester vigilants afin de ne pas permettre à l'EIIL de rétablir ses capacités opérationnelles. Je voudrais également me faire l'écho des appels lancés par mes collègues à renforcer la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme, étant donné que le terrorisme revêt aujourd'hui un caractère transfrontières. Une telle coopération est essentielle pour relever efficacement ce défi, mais la coopération et la participation du secteur privé et de la société civile sont également nécessaires.

La Pologne est profondément préoccupée par la menace que représentent les combattants terroristes étrangers de retour dans leur pays d'origine ou qui s'installent ailleurs. Il peut s'avérer nécessaire d'accorder une attention et une assistance particulières aux femmes et aux enfants associés aux combattants terroristes étrangers revenant d'un conflit ou se réinstallant, car ils ont pu avoir joué de nombreux rôles différents.

Nous voudrions aussi nous faire l'écho des remarques faites par M^{me} Coninx au sujet de la situation dans les camps surpeuplés de personnes déplacées, où ont échoué des familles ayant des liens avec des groupes terroristes inscrits sur la liste de l'ONU – situation qui risque de devenir catastrophique si nous n'agissons pas. Les personnes n'ayant qu'un accès limité à la nourriture, à l'eau, aux soins médicaux et aux autres services essentiels peuvent être aisément recrutées par des terroristes, qui leur offrent de meilleures conditions de vie.

Par ailleurs, je voudrais évoquer les défis auxquels les États Membres sont confrontés en ce qui concerne les systèmes judiciaire et pénitentiaire, dont plusieurs représentants ont parlé. En Europe, la radicalisation dans les prisons demeure un problème majeur, le nombre estimatif de combattants terroristes étrangers revenus de zones de conflit atteignant plusieurs milliers. Sans ressources supplémentaires allouées par les États Membres, les prisons deviendront des lieux où les idéologies radicales peuvent se propager. Le partage d'opinions extrémistes entre détenus issus de milieux marqués par la pauvreté et la violence est susceptible d'entraîner de nouvelles violences.

Enfin, je voudrais appeler l'attention du Conseil sur le fait que les États Membres doivent dûment enquêter sur les militants de l'EIIL qui ont commis des crimes, y compris des crimes de violence sexuelle.

La résolution 2467 (2019), dont l'Allemagne a pris l'initiative, reconnaît comme victimes du terrorisme les victimes de violences sexuelles perpétrées par des terroristes. Nous voudrions rappeler que cette résolution encourage le Secrétaire général à veiller à ce que les équipes de surveillance de tous les comités des sanctions concernés aient recours à des spécialistes des questions de genre et des violences sexuelles, et, dans cet esprit, nous invitons les États Membres à autoriser les organes d'experts à mener des travaux sur le terrain.

Je voudrais aussi me faire l'écho de ce qu'a dit la représentante de la Guinée équatoriale au sujet de l'importance de garantir l'application du principe de responsabilité, et confirmer le plein appui de la Pologne à l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes et à tous les mécanismes d'enquête créés par l'ONU pour combattre l'impunité et

pour faire en sorte que les responsables soient traduits en justice, car nous estimons que ce sont là des instruments essentiels pour lutter contre le terrorisme.

Nous reprenons également à notre compte l'appel lancé par le Secrétaire général pour ce qui est de répondre de manière globale aux besoins des personnes ayant subi des violences sexuelles liées au conflit, tout en gardant à l'esprit que les enquêtes doivent conduire à des procès équitables et être menées dans le respect du droit international, notamment du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a plus d'orateurs ou d'oratrices inscrits sur la liste.

La séance est levée à 16 h 55.